

Tout spécialiste désireux de demeurer dans les affaires doit nécessairement protéger son renom professionnel. Il doit donc avant tout rester objectif. Quiconque, en l'occurrence, voudrait à tout prix déceler un parti pris en découvrirait un en faveur de la construction d'un élévateur terminus, car l'ingénieur-conseil en question a recommandé, en dépit d'une vive opposition, la construction de l'élévateur terminus à Weyburn.

Si l'ingénieur s'était déclaré en faveur d'un terminus, ses adversaires auraient évidemment pu l'accuser de parti pris, avec à peu près autant de logique qu'on le fait ce soir.

Dans le cas de l'élévateur à grain de Yorkton, on a conclu que les conditions économiques n'étaient pas favorables. L'étude a tenu compte de la quantité de céréales normalement récoltée dans la région, de l'existence d'autres installations de manutention des céréales de même que des conditions spéciales d'exploitation du port de Churchill. Ce dernier facteur reconnaît que le gros du transport des céréales vers Churchill doit se faire durant les trois mois d'exploitation du port. Cela revient à dire que l'élévateur à grain de Yorkton ne servirait à alimenter le port de Churchill que pendant un trimestre de l'année.

[Français]

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé.

[Traduction]

L'AGRICULTURE—LE MONTANT AFFECTÉ À LA PROMOTION DES VENTES DE POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ

**M. John Wise (Elgin):** Monsieur l'Orateur, si j'ai décidé de prendre part au débat d'ajournement de ce soir, c'est à la suite des réponses ou, pour être plus exact, de l'absence de réponses et des excuses du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), au sujet non seulement de sa décision de supprimer la subvention de 13.5 millions de dollars à la consommation de poudre de lait écrémé, mais aussi des conséquences que peut avoir cette décision.

Je parlerai pour commencer, monsieur l'Orateur, de la méthode suivie. Cette décision prouve une fois de plus que le gouvernement prétend consulter les intéressés, mais qu'en réalité il n'en fait rien. Cette décision a suivi immédiatement la conférence sur la politique nationale de l'alimentation, à un moment où le gouvernement venait juste de renouveler sa promesse de collaborer avec les groupes concernés et de les consulter avant de décider de tout changement important de politique. Or, en l'occurrence, ni les producteurs, ni les transformateurs, ni les consommateurs n'ont été consultés, même si cette décision leur cause à tous un grand tort.

On n'a pas de mal à s'expliquer pourquoi les gens et les groupes dans notre société n'ont plus confiance dans le gouvernement. Ce n'est pas un mystère. Le gouvernement, de propos délibéré, semble-t-il, a préparé lui-même le terrain pour cette perte de foi et de confiance. Notons que le programme suppose une consommation nationale de quelque 34 millions de livres de ce produit. A l'heure actuelle, le prix moyen est d'environ 75c. la livre. Aussi, en supprimant la subvention, on hausse le prix du produit de 41 p. 100, soit à \$1.19 la livre.

### L'ajournement

On estime que cette augmentation de prix entraînera au Canada une réduction des ventes du tiers de ce qu'elles sont actuellement, ou d'une douzaine de millions de livres à peu près. Le gouvernement soutient actuellement le prix de la poudre de lait écrémé au niveau de 72c. la livre, alors que le prix sur le marché mondial est d'environ 20 c. la livre. C'est dire que le Trésor et les producteurs de lait, du fait du droit à l'exportation, partagent des pertes d'environ 52c. la livre. Le coût, ou les pertes, en disposant de 12 millions de livres, pourraient atteindre pas loin de 6.25 million de dollars. En conséquence, la suppression de ce programme ne représentera pas une économie de 13.5 millions de dollars mais bien plutôt d'à peu près la moitié de ce montant.

Le ministre de l'Agriculture a prétendu qu'on avait laissé tomber ce programme parce qu'une étude de Statistique Canada avait montré que les familles à faible revenu employaient très peu de ces produits. C'est à se demander si l'on a tenu compte, dans cette étude, des régions du pays où la poudre de lait écrémé est l'unique source de lait.

● (2222)

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas laisser l'impression que je mets très sérieusement en doute les conclusions de cette étude ou leur exactitude. Il est évident qu'elles suscitent bien des questions, et c'est pourquoi j'ai demandé hier au ministre quelle partie, sur ces 4 millions de dollars consacrés au budget publicitaire pour la promotion et la vente des produits laitiers, a été dépensée en publicité pour le lait écrémé en poudre. Le ministre a déclaré qu'il ne pouvait pas répondre à ma question.

Mes soupçons ont été confirmés hier soir, en comité, car j'ai constaté que sur ce budget de 4 millions de dollars, pas un sou n'avait été consacré à la promotion des ventes et de la consommation de lait écrémé en poudre. Si le gouvernement n'avait pas l'intention de faire de publicité pour ce produit, il aurait dû demander aux supermarchés de s'en charger. Il ne fait aucun doute qu'ils l'auraient fait de manière plus efficace.

Cette décision prise sans aucune consultation est une gifle au producteur, au consommateur et au conditionneur. Si ce programme doit disparaître, je prétends qu'on devrait y mettre fin graduellement au cours d'une période de trois à cinq ans. Mais il doit se poursuivre dans les régions qui n'ont pas de sources illimitées de lait liquide. Il devrait se poursuivre dans les régions où le chômage est élevé et dans celles où les salaires sont inférieurs à la moyenne nationale. Le gouvernement a mentionné qu'il désirait mettre au point une stratégie alimentaire globale ou une politique alimentaire; il a même pris une première mesure. Ce n'est que par un travail concerté et non par des conflits qu'une telle politique se réalisera. Cette politique doit être applicable, acceptable et pratique. Des mesures prises unilatéralement sans aucune consultation empêcheront la mise au point d'une telle politique.

Quand le secrétaire parlementaire me répondra dans un instant, j'espère qu'il jettera un peu de lumière sur le sondage dont le ministre a parlé hier. J'espère qu'il laissera entendre que le ministre va revenir sur sa décision et qu'il aura le bon sens d'accepter certaines des suggestions que j'ai faites ce soir.